



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

directeurs d'école

Question orale n° 1270

## Texte de la question

M. Gilbert Meyer appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la situation particulièrement préoccupante des directrices et directeurs d'écoles maternelles et primaires. Depuis plusieurs semaines, ceux-ci manifestent leur mécontentement à travers des mouvements de grève administrative, faute de voir les moyens mis à leur disposition évoluer dans les mêmes proportions que les charges nombreuses et variées qu'ils doivent assumer. Malgré une amélioration du régime des décharges de service d'enseignement, le manque de temps et la carence en équipements adaptés ne leur permettent plus de faire face à leurs sujétions. Leur régime de rémunération mériterait également d'être réexaminé. De fait, la fonction de directeur n'attire plus et de nombreux postes sont vacants. Bien que les services minimaux liés à la santé, à la sécurité des enfants et au fonctionnement des établissements scolaires soient assurés, cette situation est néanmoins, et en premier lieu, très préjudiciable aux écoliers. Il lui demande par conséquent quelles mesures il entend mettre en oeuvre rapidement pour répondre aux attentes légitimes de ces personnels, qui sont aussi les interlocuteurs privilégiés des autorités locales et des familles.

## Texte de la réponse

M. le président. M. Gilbert Meyer a présenté une question, n° 1270, ainsi rédigée:

«M. Gilbert Meyer appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la situation particulièrement préoccupante des directrices et directeurs d'écoles maternelles et primaires. Depuis plusieurs semaines, ceux-ci manifestent leur mécontentement à travers des mouvements de grève administrative, faute de voir les moyens mis à leur disposition évoluer dans les mêmes proportions que les charges nombreuses et variées qu'ils doivent assumer. Malgré une amélioration du régime des décharges de service d'enseignement, le manque de temps et la carence en équipements adaptés ne leur permettent plus de faire face à leurs sujétions. Leur régime de rémunération mériterait également d'être réexaminé. De fait, la fonction de directeur n'attire plus et de nombreux postes sont vacants. Bien que les services minimaux liés à la santé, à la sécurité des enfants et au fonctionnement des établissements scolaires soient assurés, cette situation est néanmoins, et en premier lieu, très préjudiciable aux écoliers. Il lui demande par conséquent quelles mesuress il entend mettre oeuvre rapidement pour répondre aux attentes légitimes de ces personnels, qui sont aussi les interlocuteurs privilégiés des autorités locales des familles.»

La parole est à M. Gilbert Meyer, pour exposer sa question.

M. Gilbert Meyer. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'éducation nationale et concerne les conditions de travail des directeurs d'école maternelle et élémentaire.

En effet, dans pratiquement toutes les écoles de France, les directeurs ont, depuis plusieurs semaines, engagé un mouvement de grève administrative pour manifester leur mécontentement. Le malaise de ces enseignants est bien réel. Il résulte, pour beaucoup, du nombre particulièrement important de postes de direction vacants: 4 500 au plan national.

En Alsace, par exemple le nombre total de postes non pourvus s'élève à cent quarante-cinq. Le département du Bas-Rhin en compte quatre-vingt-douze - trente-trois en maternelle, cinquante-neuf en école élémentaire. Dans

le département du Haut-Rhin, il y a actuellement cinquante-trois directions vacantes, dont vingt-trois en maternelle et trente en école élémentaire.

Les principales causes du malaise sont connues: des responsabilités toujours plus lourdes et une charge de travail sans cesse croissante.

Mais il faut souligner aussi que les directeurs sont de plus en plus exposés à la violence. Très récemment encore à Colmar, l'un d'eux a été violemment agressé dans l'enceinte de son établissement par un parent d'élève irascible.

Or, en dépit de ces pénibles conditions de travail, ni les moyens mis à la disposition des directeurs ni leur niveau de rémunération n'ont fait l'objet d'un quelconque ajustement. La situation se dégrade donc depuis plusieurs années. Il faut absolument y remédier.

Les collectivités locales ont déjà largement rempli leur part du contrat: rénovation des bâtiments, mise à niveau des équipements, informatisation, etc. Certaines d'entre elles se sont même «saignées» pour mettre à niveau les équipements scolaires.

Mais à quoi cela sert-il si l'Etat laisse l'organisation pédagogique se dégrader ? Ainsi, face à la multiplication de difficultés connues par tous, rien de concret n'a été entrepris ces dernières années pour aider les directeurs d'école à assurer leurs tâches administratives. Or ce problème relève des seules compétences de l'Etat.

Il importe donc que l'Etat prenne enfin ses responsabilités. Il faut mettre en place très rapidement les moyens - humains et matériels - nécessaires pour remédier aux carences constatées.

Je souhaiterais que M. le ministre de l'éducation nationale me fasse connaître les mesures qu'il envisage de prendre pour permettre aux directeurs d'école de retrouver des conditions de travail acceptables et d'être enfin rémunérés à la hauteur des efforts exigés d'eux.

M. Henri Plagnol. Très bonne question !

M. le président. La parole est à M. le ministre des relations avec le Parlement.

M. Jean-Jack Queyranne, ministre des relations avec le Parlement. Monsieur le député, vous avez attiré l'attention de M. Jack Lang, ministre de l'éducation nationale, sur la situation actuelle des directrices et des directeurs d'école. En tant qu'élus locaux, nous savons tous combien il est difficile de trouver des volontaires pour assumer ces fonctions dans certains établissements.

En effet, les tâches effectuées par les directeurs d'école se sont très sensiblement accrues ces dernières années, rendant leurs conditions de travail plus complexes. La grève administrative qu'un nombre important d'entre eux conduisent actuellement est, sans doute, d'abord, un appel à la reconnaissance de l'évolution de leurs charges.

Au mois de juin dernier, M. le ministre de l'éducation nationale a confié à M. de Gaudemar, directeur de l'enseignement scolaire, le soin d'animer un groupe de travail sur la question des conditions de travail des directeurs d'école. Ce groupe de travail a établi un diagnostic précis des besoins, prenant en compte la diversité des situations. On ne saurait en effet confondre une petite école de deux classes en milieu rural ou en montagne avec une grosse école urbaine de treize ou quatorze classes en zone d'éducation prioritaire, par exemple. Il a également proposé différentes pistes de réflexion afin de remédier à la désaffection actuelle de la fonction.

Au vu des conclusions de ce groupe de travail, des négociations se sont engagées, sous l'autorité de Christian Forestier, directeur de cabinet de M. Lang. Elles ont d'ores et déjà donné lieu à une première table ronde avec les organisations représentatives du personnel.

Les négociations explorent plusieurs pistes pour revaloriser la fonction, mais aussi pour aider les directeurs d'école dans l'exercice de leurs missions quotidiennes. Ainsi, les modalités spécifiques de gestion administrative des directeurs d'école devront être améliorées. Cela se fera au niveau tant des relations avec les autorités académiques que des liens avec les collectivités locales. Des discussions devront être menées avec les communes ou les communautés de communes, notamment pour l'équipement des écoles. En effet, c'est en améliorant les conditions de travail que l'on parviendra à réduire sensiblement le nombre d'écoles dont les postes de directeur ne sont pas demandés au mouvement et qui concernent, pour l'essentiel, les petites écoles de deux à quatre classes.

Il n'est pas exclu que la piste indemnitaire soit également approfondie, ainsi que vous le suggérez, monsieur le député. D'ici à la fin de janvier, une deuxième table ronde doit se réunir. Au cours de celle-ci, des propositions concrètes seront présentées et discutées avec les organisations représentatives.

Le ministre de l'éducation nationale espère - il en est même convaincu - qu'elle aboutira à satisfaire les principales attentes des directrices et directeurs d'école qui, comme vous l'avez rappelé, monsieur le député,

animent avec talent et disponibilité le réseau de nos écoles primaires et maternelles.

Vous le voyez, cette question est prise en compte. Sur le plan local, il est effectivement difficile de trouver des directeurs pour assumer cette responsabilité d'encadrement, de relations avec les parents, d'animation pédagogique. Le ministère de l'éducation nationale, en liaison avec les organisations représentatives, va rapidement dégager des solutions.

M. le président. La parole est à M. Gilbert Meyer.

M. Gilbert Meyer. J'observe votre embarras, monsieur le ministre, et je vous comprends. Les intentions ne suffisent pas. Des actions sur le terrain sont indispensables. Vous vous référez aux réflexions d'un groupe de travail. Certes, des pistes sont tracées. Mais il faut les mettre en oeuvre. L'éducation des enfants et nos enseignants méritent mieux que des réponses verbales. Ces enseignants doivent être rassurés par les moyens mis à leur disposition. Les collectivités locales étant allées, dans leur grande majorité, jusqu'au bout de leurs possibilités, c'est à l'Etat qu'il revient aujourd'hui d'assumer sa mission. Or, au niveau de l'organisation pédagogique, il laisse la situation se dégrader.

Monsieur le ministre, je prends acte de cette réponse, qui, pour les enseignants et nos enfants, n'en est toutefois pas une. Il n'est pas difficile de trouver des volontaires pour accepter les fonctions de directeur. Il suffit d'y mettre les moyens, demandés et nécessaires. C'est dans cette direction que je vous invite à aller.

## Données clés

**Auteur :** [M. Gilbert Meyer](#)

**Circonscription :** Haut-Rhin (1<sup>re</sup> circonscription) - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question orale

**Numéro de la question :** 1270

**Rubrique :** Enseignement maternel et primaire : personnel

**Ministère interrogé :** éducation nationale

**Ministère attributaire :** éducation nationale

## Date(s) clé(e)s

**Question publiée le :** 25 décembre 2000, page 7218

**Réponse publiée le :** 10 janvier 2001, page 34

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 25 décembre 2000